

Dépôt : 02.05.2022
Traitement Bureau CDV : 09.05.2022
Développement/Urgence : OUI/NON
Délai de réponse : 30.11.2022

Motion de M. Léonard Paget intitulée : « Pour plus d'autonomie énergétique, développement d'une nouvelle centrale solaire sur les toits communaux »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé :

- de mettre en place un plan d'investissement pour l'installation d'une nouvelle centrale solaire sur les toits des bâtiments communaux.

Développement

Le 12 avril marquait le dernier jour de consommation d'énergie produite de manière indigène en Suisse. Pour le reste de l'année, nous vivons à crédit, en dépendant du nucléaire français du charbon allemand et du gaz russe. Notre pays doit s'affranchir de ces énergies non renouvelables et la commune à un rôle à jouer et une responsabilité dans le tournant vert qu'il est urgent que notre pays prenne.

Les Services industriels n'ont pas fini d'exploiter le potentiel solaire à disposition sur les toitures de nos bâtiments. École secondaire, du clos, Sociét'halle ou encore patinoire, les exemples ne manquent pas des toits qui se prêteraient à l'exercice.

Il s'agit donc, en tant que Cité de l'énergie, de ne pas se reposer sur nos acquis, mais de se montrer proactif sur la question énergétique. Même si les Services industriels proposent déjà à leurs clients des énergies renouvelables elles ne proviennent pas totalement des productions locales. Il convient de faire un pas de plus vers l'autonomie énergétique de notre pays et les productions énergétiques locales, qu'il faut développer au plus vite.

Nous avons aussi à y gagner financièrement, car les investissements nous affranchiront des achats d'énergie non locales pour faire des économies sur le long terme. Il s'agit aussi de proposer aux prévôtois une électricité au meilleur prix, dont ceux-ci viennent d'augmenter dû au changement du produit consommé par défaut par les habitants. En produisant plus, nous assurerons plus d'énergie locale à disposition.

Pour cette raison, un plan d'investissement doit être présenté pour une troisième centrale en cité prévôtoise.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 2 mai 2022

Signature (s) :
1^{er} signataire :

M. Léonard Paget (1)